

COMMUNE DE SÉGLIEN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 9 JUILLET 2019 à 20H00

L'an deux mil dix-neuf, le neuf juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, suivant convocation faite le 28/05/2019.

Etaient présents : Jean-Michel Leray, Caroline Le Morzadec, Daniel Darcel, Eliane Le Morzadec Jean Morvant, Hervé Le Gall, Christian Le Danvic, Gérard Pierre, Maxime Oliviero, Daniel Le Rouzic, Patrick Pomme.

Etaient absents excusés : Mikaël Broussot, Sandrine Pérès (absente excusée), Alain Le Fur (procuration à Daniel Darcel).

Secrétaire de séance : Patrick Pomme

1 – PONTIVY Communauté

- **Elections 2020 : détermination du nombre de conseillers communautaires**

Par courrier en date du 12 mars 2019, Monsieur le préfet a informé les maires de Pontivy Communauté de la possibilité de proposer un accord local avant le 31 août 2019, dans le cadre de la préparation des élections 2020.

Le bureau communautaire réuni le 21 mai 2019 a exprimé le souhait de proposer aux communes membres, un projet d'accord local pour constituer le futur conseil communautaire.

Selon la règle de répartition de droit commun, le Conseil communautaire serait composé de 47 membres au lieu de 45 actuellement,

La proposition d'accord local, validée par la Préfecture permet de constituer une assemblée de 56 membres. Cette combinaison entraîne la possibilité pour certaines communes de bénéficier de 2 membres au lieu d'un seul.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité la proposition d'accord cadre permettant de constituer une assemblée de 56 membres.

Le Maire regrette le manque de soutien et de solidarité de la part de certains conseillers communautaires lors du débat en bureau communautaire.

- **Modification des statuts de Pontivy Communauté**

↪ *Approbation Mise à jour des parcs d'activités et voies d'intérêt communautaire*
↪ *Nouvel équipement sportif communautaire : Stade d'eaux vives*

Par délibération n°06-CC18.06.19, le conseil communautaire a approuvé les modifications précisées ci-dessous des statuts de Pontivy Communauté :

Article 8.2 – *DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE* « Etude, création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique » ;

Article 8.9 - *CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE* « Sport et loisirs - Etude, construction, aménagement et gestion d'équipements sportifs, et de loisirs d'intérêt communautaire ».

Aussi, conformément à l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal décide :

- ☞ de valider les modifications apportées aux statuts de Pontivy Communauté joints à la présente délibération :
- ☞ d'approuver les statuts ainsi modifiés.

- **Révision du Pacte Fiscal et Financier**

Le pacte fiscal et financier de solidarité qui fixe le cadre des flux financiers et les liens fiscaux entre Pontivy Communauté et ses communes-membres a été adopté par délibération du 29 novembre 2016.

Le conseil communautaire de Pontivy Communauté, réuni le mardi 18 juin 2019, a décidé d'amender ce pacte sur trois points :

- o **Foncier bâti économique**
- o **Taxe d'aménagement**
- o **IFER éoliennes, hydrauliques et photovoltaïques**

Les modifications sont exposées dans la délibération du conseil communautaire n°07-CC18.06.19 jointe en annexe.

Le Conseil Municipal approuve la modification du pacte financier et fiscal de solidarité à l'unanimité.

- **PLUi – information sur le nouveau calendrier**

Le Plan local d'Urbanisme Intercommunal ne sera pas adopté avant l'été 2020. En cause, des études environnementales supplémentaires demandées par les autorités à Pontivy Communauté. Voté par les élus en février dernier, le futur plan local d'urbanisme devait faire l'objet d'une enquête publique cet été avant une adoption en fin d'année.

De nouvelles évaluations sur le zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales.

Parallèlement à l'élaboration du PLUi, un travail de mise à jour des zonages d'assainissement des eaux usées a été mené et un zonage des eaux pluviales a été produit à l'échelle intercommunale. Ces deux documents constituent en effet des pièces obligatoires du PLUi et sont soumis à une procédure de demande d'examen au cas par cas par l'Autorité environnementale pour évaluer la nécessité de réaliser une évaluation environnementale. Dans des avis du 23 mai et du 5 juin 2019, la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) a prescrit la réalisation de cette évaluation sur les deux projets de zonage. Ceux-ci doivent donc être complétés avant d'être soumis à enquête publique.

Report de l'enquête publique

Compte tenu de la difficulté d'apprécier les incidences sur l'environnement du projet de PLUi sans disposer des éléments relatifs à l'assainissement, les élus communautaires ont décidé de ne pas soumettre à enquête publique le projet de PLUi cet été. Il a donc été proposé d'établir un nouveau calendrier d'élaboration du PLUi, tenant compte des évaluations environnementales complémentaires à réaliser.

Ce délai supplémentaire permettra également d'étudier les observations des communes ainsi que celles des Personnes Publiques Associées et de l'Autorité environnementale.

Un nouveau calendrier

Le nouveau calendrier d'élaboration du PLUi est le suivant :

- **Automne 2019** : nouvel arrêt du projet de PLUi.
- **Fin 2019** : Consultation des Personnes Publiques Associées, des communes et de l'Autorité Environnementale sur le projet de PLUi pendant une durée de 3 mois.

Mise à l'enquête publique dans chaque commune du zonage des eaux pluviales.

- **Printemps 2020** : Enquête publique portant sur le PLUi et le zonage d'assainissement des eaux usées.
- **Eté 2020** : Approbation du PLUi.

2 – PROJET AVICOLE à LANGOËLAN

Le Maire informe le Conseil Municipal de par arrêté en date du 15 juin 2019 M. le Préfet du Morbihan a prescrit une enquête publique du 27 juin au 29 juillet 2019 portant sur une demande d'autorisation environnementale présentée par Mrs Youenn Le Fur et Mathieu le Métayer, gérants de l'earl de Kermaria en vue d'être autorisés à créer au lieu-dit Kermaria en Langoëlan un élevage de volailles de chair de 120 000 emplacements et un forage destiné à l'alimentation de l'élevage.

La Commune de Séglien figure dans le périmètre de l'enquête publique.

Considérant qu'aucune observation n'est faite sur la demande d'autorisation environnementale, le Conseil Municipal donne un avis favorable au dossier (2 abstentions, 11 pour).

3 – LOGEMENTS COMMUNAUX

Afin d'harmoniser la révision de l'ensemble des loyers communaux au 1^{er} juillet, un avenant au bail sera pris pour les loyers dont la révision était faite au 1^{er} janvier.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer l'indice de révision des loyers applicable au 1^{er} juillet 2019.

4- CANTINE SCOLAIRE ET GARDERIE

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'actualisation des tarifs applicables au 1^{er} septembre 2019 par la société de restauration Convivio :

Tarif déjeuner adulte : 2.9977€

Tarif déjeuner enfant : 2.4457€

Le Conseil Municipal décide d'appliquer le tarif de 2.60€ déjeuner enfant, 1.30€ à partir du 3^{ème} enfant, 4.00€ déjeuner adulte à compter du 1^{er} septembre 2019.

Le tarif de la garderie est révisé et applicable au 1^{er} septembre :

- 0.70€ la demi-heure le matin (la demi-heure commencée est facturée)
- 2.00€ forfait le soir goûter compris

A la demande d'une famille, la garderie fermera à 18H45 le lundi, mardi et jeudi.

A compter de septembre la facturation de la cantine et de la garderie sera faite chaque mois.

5 – ACHAT DE TERRAIN

Acquisition d'une parcelle derrière la TAVARN Seglian.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 4 Octobre 2018, le Conseil Municipal avait accepté la demande de Mr et Mme HENRION de céder à la Commune une partie de leur terrain qui se situe derrière la propriété de la Commune (AB 69). Le cabinet de géomètre COGEO a réalisé le bornage en présence des propriétaires, Mr et Mme HENRION cèdent à la Commune de Séglien 35 m² de la parcelle AB 256 leur appartenant. Le Conseil Municipal charge l'étude de Maîtres ARENS-PERON notaires à Guémené sur scorff, d'établir l'acte de cession à l'euro symbolique, les frais d'acte restant à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents relatifs au dossier.

6- Demande de participation financière pour une classe de découverte

L'école primaire Louis Hubert de Guémené sur scorff a organisé une classe de découverte de 3 jours en mai pour les élèves de CE1-CE2-CM1-CM2 et ULIS. Une élève de la commune de Séglien est inscrite en classe ULIS et a participé au voyage. L'école sollicite une participation financière de la commune, le coût du séjour s'élève à 208€, la participation des parents est de 60€.

Considérant qu'il n'existe pas de classe ULIS à l'école publique Arc en Ciel à Séglien, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 50€ à l'école primaire de Guémené sur scorff.

7- Location d'un terrain communal à Pendavat

Depuis 1991 le GAEC des Accacias représenté par M. LE BRIS Jean-Luc loue les terres dont la commune est propriétaire à Pendavat à Séglien. Le Maire propose de réactualiser la délibération sachant qu'une partie des terres avaient été vendues à la Cuma, A ce jour 3ha15a88ca sont louées au Gaec des Accacias. Le Conseil Municipal décide de mettre les terres à disposition, fixe le loyer à **450€** l'année. Une convention d'occupation précaire sera signée entre les deux parties.

QUESTIONS DIVERSES

Ecole : des devis de diagnostics radons ont été sollicités auprès de 2 sociétés

Manégazec : les travaux d'enrochement ont été réalisés

Travaux de voirie : l'entreprise Eiffage a interrompu les travaux dans le bourg du fait de la déviation

Appel d'offre maîtrise d'œuvre restructuration de la mairie et aménagement de ses abords,
aménagement des espaces centraux du cœur de bourg : mise en ligne sur la plateforme Mégalis
Bretagne le 28 juin 2019, remise des offres le 26 septembre 2019 à 12h00.

Vestiaires terrain de foot : une réunion a eu lieu avec visite